



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2016

N° 2016-516

Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des bâtiments	N° 2016-516

Marchés Publics - Études et assistance technique pour la construction et/ou la réhabilitation de bâtiments publics
Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa mission de gestion et d'études des bâtiments, la Direction des Bâtiments de Bordeaux Métropole est en charge de la construction de bâtiments neufs, de la réhabilitation, de la maintenance et de l'extension de bâtiments existants.

Le marché « **Études et assistance technique pour la construction et/ou la réhabilitation de bâtiments publics** » a pour objet une assistance spécialisée dans le domaine technique de la construction/architecture, de l'acoustique, de la qualité de l'air pour mener à bien des études et des investigations, suivre la conception et la réalisation des travaux et leur réception.

Ces études sont multiples et peuvent être effectuées sur l'ensemble des bâtiments gérés par Bordeaux Métropole. Elles seront toutes réalisées dans le cadre d'opérations portées par la Direction des bâtiments, en maîtrise d'œuvre interne.

En effet, le patrimoine d'études va être amené à se diversifier et à s'étoffer par le biais de la mutualisation.

Afin de répondre au besoin, une consultation a été lancée et se décompose en 4 lots :

- Lot 1 : Assistance technique sur les opérations de bâtiment.
- Lot 2 : Assistance technique tous fluides et énergétiques.
- Lot 3 : Études sur la qualité de l'air intérieur.
- Lot 4 : Études sur l'acoustique.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

La durée des marchés sera de 1 an avec possibilité de reconduire 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet pour chaque opération (exercices 2016 à 2019 – tous budgets).

L'estimation du besoin s'élève à :

480 000 € HT pour le lot 1 ;
216 000 € HT pour le lot 2 ;
48 000 € HT pour le lot 3 ;
64 000 € HT pour le lot 4 (par an).

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum.

La mise en publicité a été effectuée au niveau européen avec pour date limite de réception des offres le 02 août 2016.

A l'issue de cette publicité, **8** candidats ont remis un pli.

Les services métropolitains ont ensuite réalisé un rapport d'analyse des offres, qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

Pour le lot n°01 - Assistance technique sur les opérations de bâtiment

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

Pour le lot n°02 - Assistance technique tous fluides

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

Pour le lot n°03 - Etudes sur la qualité de l'air intérieur

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %

Pour le lot n°04 - Études sur l'acoustique

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le **01/09/2016**, a décidé d'attribuer les marchés correspondants à :

- Lot 1 : l'entreprise Vivalto (mandataire) / Nicolas David Architecte, située **15 avenue des Mondaults 33270 Floirac**, pour un **montant de 348 000 € HT**
- Lot 2 : l'entreprise Vivalto, située 15 avenue des Mondaults 33270 Floirac, pour un **montant de 137 680€ HT**
- Lot 3 : l'entreprise Certif air, située 67 bis cours Balguerie Stuttenberg 33300 Bordeaux, pour un **montant de 46 560€ HT**
- Lot 4 : l'entreprise Orfea Acoustique, située 8 rue du Professeur André Lavignolle 33000 Bordeaux, pour un **montant de 35 390€ HT**

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer les marchés avec :

- l'entreprise **Vivalto(mandataire) / Nicolas David Architecte** pour le lot 1,
- l'entreprise **Vivalto** pour le lot 2,
- l'entreprise **Certif air** pour le lot 3,

- l'entreprise **Orf   Acoustique** pour le lot 4.

En application des articles L2121.12 et L2121,13 du Code g  n  ral des collectivit  s territoriales, le dossier est consultable par les Conseillers m  tropolitains    la Direction de la commande publique – Tour 2000 - 5  me ´ tage - rue Henri Labit – Bordeaux.

Ceci   tant expos  , il vous est demand  , Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la d  lib  ration suivante :

Le Conseil de Bordeaux M  tropole,

VU le Code g  n  ral des collectivit  s territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121,13,

VU le d  cret n  o2016-360 du 25 mars 2016, notamment ses articles 25-I.1   et 67    68,

VU la d  cision de la Commission d'appel d'offres (CAO) en date du **15/09/2016** attribuant les lots 1    4.

ENTENDU le rapport de pr  sentation

CONSIDERANT

- que les services m  tropolitains ont proc  d      une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir l'offre   conomiquement la plus avantageuse au sens du code des march  s publics et en fonction des crit  res de s  lection impos  s pour cette consultation,
- que par sa d  cision en date du **15/09/2016**, la Commission d'appel d'offres a attribu   les march  s relatifs aux ´ tudes et assistance technique pour la construction et/ou la r  habilitation de b  timents publics    :
- l'entreprise **Vivalto(mandataire) / Nicolas David Architecte** pour le lot 1,
- l'entreprise **Vivalto** pour le lot 2,
- l'entreprise **Certif air** pour le lot 3,
- l'entreprise **Orf   Acoustique** pour le lot 4
- qu'il y a lieu en cons  quence d'autoriser M. le Pr  sident    signer le march   avec ces entreprises,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les marchés « **Études et assistance technique pour la construction et/ou la réhabilitation de bâtiments publics** avec

- l'entreprise l'entreprise Vivalto (mandataire) / Nicolas David Architecte, située **15 avenue des Mondaults 33270 Floirac**, pour un **montant de 348 000€ HT pour le lot 1**
- l'entreprise Vivalto, située **15 avenue de Mondaults**, pour un **montant de 137 680€ HT pour le lot 2**
- l'entreprise Certif air, située **67 bis cours Balguerie Stuttenberg 33300 Bordeaux**, pour un **montant de 46 560€ HT pour le lot 3**
- l'entreprise **Orféo Acoustique**, située **8 rue du Professeur André Lavignolle 33000 Bordeaux** pour un **montant de 35 390€ HT pour le lot 4**,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur le base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié,

Article 3 : d'imputer les dépenses résultant du présent marché sur les crédits ouverts à cet effet pour chaque opération (exercices 2016 à 2019 - tous budgets).

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2016	Monsieur Alain DAVID